120 QCM « Santé Société et Humanité »

Selon le Programme de la faculté de médecine d'Oran

- 1- A propos de l'histoire de la médecine : (cochez la ou les réponses justes)
 - A- La médecine a pris naissance au moyen-âge
 - B- La médecine n'existait pas à l'âge de bronze
 - C- La médecine primitive est la première forme de médecine à exister chez l'homme
 - D- La médecine du moyen âge a pris racine des connaissances de la Grèce et de la Rome antique
 - E- La médecine magique était basée sur un monde rationnel

Rép: ACD

- 2- La trépanation : (cochez la réponse fausse) :
 - A- Permet d'effectuer un perçage circulaire au niveau du crâne
 - B- Est la preuve la plus ancienne de chirurgie
 - C- Etait déjà pratiquée dès la préhistoire
 - D- N'est plus utilisée actuellement
 - E- Pouvait être pratiquée en cas d'hyperpression intracrânienne

Rép: D

- 3- La 2^{ème} phase de la médecine arabo-islamique comprend toutes les avancées suivantes, sauf une, laquelle :
 - A- La médecine écrite
 - B- La médecine enseignante
 - C- La médecine traduite
 - D- La médecine diplômante
 - E- La médecine innovante

Rép: C

- 4- Le déclin de l'activité scientifique de la médecine arabo-islamique a eu lieu :
 - A- Au VII ème siècle
 - B- Au VIII ème siècle
 - C- A sa troisième phase
 - D- Au IX ème siècle
 - E- Au XIII ème siècle

Rép: CE

- 5- La découverte de la vaccination s'est faite vers la fin du :
 - A- XVI ème siècle
 - B- XVII ème siècle
 - C- XVIII ème siècle
 - D- XIX ème siècle
 - E- XXe ème siècle

Rép: C

- 6- La médecine prémoderne est caractérisée par la ou les avancées suivantes, laquelle (lesquelles) :
 - A- La réalisation du premier microscope
 - B- L'invention du stéthoscope
 - C- La découverte des antibiotiques
 - D- Les greffes d'organes
 - E- La découverte du BK tuberculinique

Rép: BCDE

7- Concernant l'histoire de l'anatomie, cochez la réponse fausse : A- L'anatomie signifie étymologiquement « dissection » B- S'est confrontée à des obstacles d'ordre éthique et morale au temps de la Grèce antique **C-** La première description anatomique de l'œil fut faite par Ibn Al-Haitham D- Léonard de Vinci fut le premier à réaliser une étude précise des muscles E- Toutes les réponses sont justes Rép: E 8- La dissection humaine fut officiellement explorée pour la première fois par : A- Gallien **B-** Ambroise Paré C- André Vésale D- Léonard de Vinci E- Ibn Sina Rép: C 9- La neurologie fut décrite pour la toute première fois au : A- XV ème siècle B- XVI ème siècle C- XVII ème siècle **D-** XVIII ème siècle E- XIX ème siècle Rép: C 10- Thomas Willis fut le premier à crée le terme de : A- Pneumologia B- Neurologia C- Cardiologia D- Gastrologia E- Urologia Rép: B 11- La trempe d'Eustache fait communiquer : **A-** L'oreille interne au pharynx **B-** L'oreille moyenne au larynx C- L'oreille externe au pharynx D- L'oreille moyenne au pharynx **E-** L'oreille externe au larynx Rép: D 12- L'anatomiste Algérien à nous avoir quitté le 29 novembre 2016 fut : A- Pr.Si Salah Hammoudi B- Pr.Slimane Chitour C- Pr.Allaoua Lehtihet D- Pr.Rabah Sellmna E- Pr.Sidi Mohamed Boukerche

Rép: A

13- Au cours de son histoire, se sont succédée, en Algérie, des épidémies de :

A- Peste

B- Choléra

C- De paludisme

D- De tuberculose

E- Toutes les réponses sont justes

Rép: E

14-		dernière épidémie infectieuse à avoir sévit en l'Algérie, en Aout 2018, fut celle :
		De la Leishmaniose Du choléra
		Du cholera Du paludisme
		De la tuberculose
		De la giardia
		g
		Rép: B
15-	Co	ncernant la tuberculose (cochez la réponse fausse) :
		Est une maladie infectieuse potentiellement chronique
		Ne touche que les poumons
		Est due au Bacille anaérobie de Koch
		Bénéficie d'un programme de lutte national de lutte contre la tuberculose (PLANT) depuis 1965
	E-	Son traitement est devenu gratuit depuis 1967
		Rép: B
16-		vaccin contre la tuberculose (BCG) fut élaboré la première fois au début du : XVII ^{ème} siècle
		XVIII siecie XVIII ^{ème} siècle
		XIXème siècle
		XX ^{ème} siècle
		XXI ^{ème} siècle
		Rép: D
17-	Le	choléra est une maladie :
	A-	Infectieuse endémo-épidémique
		Virale endémo-épidémique
		Fungique endémo-épidémique
		À transmission aérienne
	E -	À transmission hydrique
		Rép : AE
18-En Algérie, l'organisme international de référence chargée de lutter et de prévenir des maladies		
		ectieuses et épidémiques est :
	A.	- L'institut Fleming
		· Les EPS
		- Les cliniques privées
		- L'institut Pasteur
		· Aucune des organismes suscités
		Rép: D
19-	La	malaria est synonyme de :
•		Peste
	B-	Paludisme
		Typhoïde
		Tuberculose
	E-	Choléra
		Rép : B
20-	Le	Dey d'Alger est mort suite à une épidémie de :
		Tuberculose
		Paludisme
	C-	Choléra
		Typhoïde
	E-	Peste
		Rép: E

21- Le foyen endémique du choléra est situé en :

- A- Egypte
- **B-** Malaisie
- C- Inde
- **D-** Soudan
- E- Chine

Rép: C

22- La première école de médecine fut ouverte à l'hôpital du Dey de BEO en :

- **A-** 1810
- **B-** 1832
- **C-** 1865
- **D-** 1903
- **E-** 1960

Rép: B

23- Concernant les responsabilités pénales dans la profession médicale, il est faux de dire que :

- A- Le corps humain est juridiquement protégé que s'il est majeur
- B- L'abstention de porter secours à une personne en péril n'est pas passable d'emprisonnement
- **C-** L'assistance indirecte d'un médecin informé de la nécessité de provoquer un secours à une personne en péril n'est pas une obligation
- **D-** Son rôle ne se limite qu'à sa connaissance directe du péril en question
- **E-** Le médecin n'est pas sanctionné par la loi lorsqu'il porte involontairement, par imprudence ou inattention, atteinte à l'intégrité physique de son patient

Rép: ABCDE

24- Concernant l'avortement, cochez la réponse fausse :

- A- Peut-être criminel ou spontané
- B- Est passable d'emprisonnement toutes manœuvres abortives même thérapeutiques
- C- Ne se fait qu'en cas de nécessité thérapeutique menaçant la vie de la parturiente (G.E.U, Placenta Prævia, HRP)
- **D-** Peut-être accompagnée d'une montée laiteuse
- E- Lui est consacrée dix articles par le code pénal et la loi sanitaire

Rép: B

25- Parmi les circonstances suivantes, laquelle n'est pas considérée comme violation du secret médical :

- A- Une révélation à caractère intentionnel, sans qu'il y'ait pour cela intention de nuire
- B- Une révélation partielle par quelque moyen que ce soit, à quel tiers que ce soit
- **C-** Une révélation totale par quelque moyen que ce soit, à quel tiers que ce soit
- D- Une révélation du secret à la famille du patient pour éviter une souffrance psychologique de ce dernier
- E- Une révélation du secret dans le cadre d'un accident de travail ou d'une maladie professionnel

Rép: E

26- Le secret médical peut être sujet à des dérogations en cas de :

- A- Maladies contagieuses et/ou vénériennes
- **B-** Patient(s) mineur(s)
- C- Déclaration de naissance et/ou mort
- **D-** Incapable(s) majeur(s)
- **E-** Echange de renseignements entre le médecin traitant et le médecin-conseil, sans le consentement du patient

Rép: ABCD

27- Un médecin traitant peut, de sa propre initiative, communiquer le diagnostic d'un malade :

- A- Au médecin-conseil de la CASNOS
- B- Au médecin de travail
- C- Au médecin inspecteur de la santé
- **D-** A l'employeur
- E- Aucune de ces propositions n'est juste

Rép: E

28- L'application au secret professionnel médical pour le médecin s'applique à :

- A- Tous les faits d'ordre médical
- B- Tous les faits propres au malade
- C- Tous les faits extra-médicaux venant à la connaissance du médecin lors de son exercice
- **D-** Au résultats d'examens complémentaires (échographie, scanneur, IRM…)
- **E-** Aux confidences du malade

Rép: ABCDE

29- Le médecin est tenu au secret professionnel par :

- A- Le serment d'Hippocrate
- B- Le code pénal
- C- Le code de déontologie
- D- Le code de la sécurité sociale
- E- Le code civil

Rép: ABC

30- Le secret du malade :

- A- Est un droit absolu
- B- Appartient uniquement au malade
- **C-** Appartient à la famille du malade après sa mort
- D- Peut être révélé par le médecin traitant après la mort du malade
- E- Toutes les réponses sont justes

Rép: AB

31- Le médecin traitant peut informer sur l'état du patient sans enfreindre la règle du secret médical :

- A- Les médecins-conseils de compagnies d'assurance
- B- Les médecins-conseils de la sécurité sociale
- C- Les médecins inspecteur de la santé
- D- Les médecins spécialiste consultants contribuant aux traitement du malade
- E- Aucune sorte d'enfreinte suscitée

Rép: D

32- Le médecin peut être relevé de son obligation au secret médical à la demande :

- A- De la famille du malade
- B- Du malade concerné
- C- Du procureur de la république
- **D-** D'un officier de police judiciaire
- E- Aucune des propositions n'est exacte

Rép: E

33- Pour quelle(s) faute(s) la responsabilité pénale est engagée :

- A- La violation au secret médical professionnel
- B- La non-assistance à personne en péril
- C- L'infraction à la légalisation des stupéfiants
- **D-** Les faux certificats
- E- Toutes les réponses sont justes

Rép: E

34- Parmi les items suivants, laquelle n'est pas une infraction corrélée à l'acte médical :

- A- Les faux certificats
- B- L'euthanasie
- C- L'atteinte du secret médical
- **D-** L'avortement
- E- L'exercice illégal de la médecine

Rép: D

35- L'euthanasie:

- A- Est une pratique légale en Algérie
- B- Peut être pratiqué uniquement pour alléger les souffrances du malade
- C- Est pénalement considéré comme un crime
- D- Peut se définir par une omission de certains gestes relevant des soins fondamentaux du malade
- E- Est autorisé dans la religion islamique

Rép: CD

36- La responsabilité disciplinaire, cochez les réponses fausses :

- A- Ne peut être mise en jeu que lorsque la responsabilité civile seule est mise en jeu
- B- Ne peut être mise en jeu que lorsque la responsabilité pénale seule est mise en jeu
- C- Ne peut être mise en jeu que lorsque la responsabilité civil et pénale est mise en jeu
- D- Ne sont pas corréler avec la gravité de la faute du praticien
- E- Ne peut être prononcée que par le conseil national

Rép: ABE

37- La responsabilité indemnitaire relève du domaine de :

- A- La responsabilité médicale pénale
- B- La responsabilité médicale civile
- C- La responsabilité disciplinaire
- D- La responsabilité disciplinaire et pénale
- E- La responsabilité disciplinaire et civile

Rép: B

38- La responsabilité indemnitaire du praticien sera engagée en cas de :

- A- Dommage physique partiel subi par le malade
- **B-** Dommage physique total subi par le malade
- C- Dommage moral subi par le malade
- D- Faute commise par le praticien
- E- Lien de causalité entre la faute et le dommage

Rép: ABCDE

39- Un préjudice médical :

- A- Est un dommage moral causé au malade d'une manière volontaire ou non
- B- Est qualifié de patrimonial quand le dommage est moral
- C- Est qualifié d'extrapatrimonial quand le dommage est matériel
- D- Inclut, entre autre, toutes dépenses en frais médicaux et pharmaceutiques
- **E-** Peut-être d'ordre esthétique

Rép: ADE

40- Le contrat qui lie le praticien au malade en terme d'obligation diagnostic, thérapeutique et pronostic repose sur une des responsabilités suivantes, laquelle :

- A- La responsabilité contractuelle
- B- La responsabilité délictuelle
- C- La responsabilité administrative
- D- La responsabilité religieuse
- E- La responsabilité civile

Rép: A